Image not found or type unknown

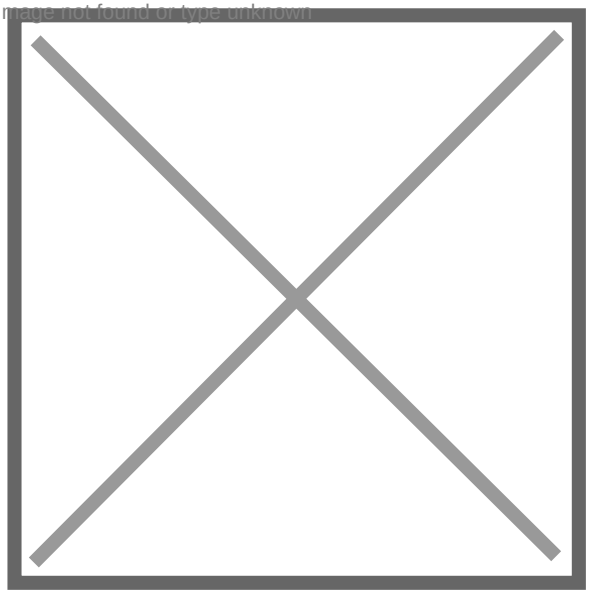

Heures de recupération et convention 66

Par **Mag23**, le **05/09/2016** à **12:13**

Bonjour ,

Je suis educatrice spécialisée, sous convention 66 et j'avais une petite question, j'ai signé un nouveau cdi dans une autre structure, je commence ce nouveau contrat le 17 septembre. J'ai donné ma démission et ma directrice a accepter d'ecourter mon préavis à la base de 3 mois à 2 semaines. Je suis annualisé concernant mes heures de postes faites en plus sur la semaine, et actuellement j'ai environ 15 heures en plus à rattrapper, puis je exiger auprès de mon amployeur à les rattrapper avant la fin de mon contrat?

merci beaucoup pour la future reponse
bonne journée
Mag23

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés